

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
898 Route de la Teinture

47200 MONTPOUILLAN
Tél.: 05 53 89 89 90
Fax :



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

AVOIR
AP20247618

258/2143

totalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
24 958 198 R.C.S. AGEN, N° TVA : FR 65 324 958 198
siège social : 898 Route de la Teinture
7200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

.M. TOURNEUX STEPHANE
LIEU DIT LE BOURG

STATION TotalEnergies
46350 MASCLAT

SIREN : 522182724 - N° TVA : FR27522182724

ADRESSE DE LIVRAISON	.M. TOURNEUX STEPHANE LIEU DIT LE BOURG 46350 MASCLAT	ADRESSE DE FACTURATION
N° CLIENT		DATE
RMA/87058917		15/03/2026

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
Ce prix inclut 1 Avantage accordé aux automobilistes en notre nom et pour notre compte - Opération Pouvoir d'achat 2024 voir lettre avenant . Livraison n°0 du 15/03/2026 P09024 TCARD EXCEL PRO	96,43 L			1568,32 /1000L	151,23



CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
				€ H.T.	151,23 E
				€ T.V.A.	30,25 E
				NET A PAYER	181,48 E
ÉCHÉANCE	15/03/2026				

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !

- Fioul
- Carburants-Lubrifiants
- STATIONS ELAN totalEnergies CONTACT
- CARTES de TotalEnergies
- Gaz naturel-Electricité
- AdBlue®-CLEARNOX
- Pellets-Bûches
- Photovoltaïque-ESE
- Bornes électriques

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8

TotalEnergies Proxi Sud
898 Route de la Teinture

47200 MONTPOUILLAN

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus			
N° CLIENT	87058917	N°	AP20247618
DATE	15/03/2026	NET A PAYER	181,48